

Coupe Pierre SOURGEN 2023 Grade 5 C - 22 OCTOBRE 2023

CLUB NAUTIQUE LOUBESIEN
Rivière Dordogne

Prévention des violences et incivilités La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

La mention (NP) dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1 (1a).

1 REGLES : L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*
- 1,5 - les règlements fédéraux
- 1.6 - Les règles du Championnat de l'Estuaire de la Gironde 2023.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles sur le site du Club : www.cnl33.fr
Elles seront adressées aux Délégués et Clubs de l'Estuaire de la Gironde et affichées selon la prescription fédérale.

3 COMMUNICATION

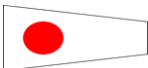
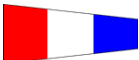

[DP] (NP) A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

Le Comité de Course sera en veille sur le canal VHF 72 et pourra communiquer si besoin.

4 ADMISSIBILITÉ

L'épreuve est ouverte à :

- 4.1 - tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception [A- B- C-D ou R] norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5^{eme} catégorie de navigation ou équivalent.
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation à minimum côtière de la Division 240.
-Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
-La participation en solitaire n'est pas autorisée pour cette régate.
- 4.2 - Tous les bateaux du système à handicap *Osiris Habitable* avec un coefficient *minimum de rating 6 net*
Flottes : 1 – 3 – 5 selon la découpe du Championnat de l'Estuaire de la Gironde

| Pavillons | Flottes | Classes | Rating net |
|---|---------------------|----------|-------------|
|  | Flotte 1 (flamme 1) | A,B et R | 6 à 13,4 |
|  | Flotte 3 (flamme 3) | C,D et R | 13,5 à 20,4 |
|  | Flotte 5 (flamme 5) | D et R | 20,5 à 33 |

Tout bateau qui n'aura pas de moyen d'identification (n° dans les voiles ou cagnard) ni de flamme de sa catégorie devra le signaler à l'inscription sous peine de non classement.

4.3 Documents exigibles à l'inscription

- 4.3.1 a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile 2023
- Pour chaque concurrent MAJEUR
Licence Club FFVoile, mention "compétition" ou "pratiquant" valide
 - Pour chaque concurrent MINEUR : Licence club FFVoile
 - mention « compétition » et l'autorisation parentale.
 - mention « pratiquant » avec l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur et l'autorisation parentale.
- b) Soit une licence temporaire qui pourra être délivrée jusqu'au Samedi 21 octobre 18 H règlement effectué (16€). Tel 06 73 46 40 44 – andree.buchmann.cnl8@orange.fr
- 4.3.2 Pour le bateau :
- le certificat de jauge ou de rating valide.
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.4 INSCRIPTION

Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription (site cnl33.fr) et en l'envoyant par mail avant 18 H le samedi 21 octobre 2023 à

andree.buchmann.cnl8@orange.fr

5 DROITS A PAYER : NEANT

6 PUBLICITE

6.1 Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice..

8 PROGRAMME :

EMARGEMENT

| Date | | |
|--|-----------------|----------------|
| <i>Dimanche 22 octobre 2023 à Cavernes</i> | de 9 H à 9 H 30 | Halte Nautique |

8.2 Jour de course et Heure du Signal d'Avertissement

| Date | Toutes Classes | Nombre de courses |
|----------------------------|----------------|-------------------|
| <i>Dimanche 22 octobre</i> | SA 10 H | 2 courses |

8.5

Aucun signal d'avertissement ne sera fait après 17 Heures.

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.

9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment sur l'équipement et le nombre d'équipiers licenciés inscrits sur la fiche d'inscription..

LIEU et PARCOURS : *Rivière Dordogne* .

Les parcours seront côtiers et/ou construits.

12 Cf Annexes dans les IC.

HEURES DES MAREES :

| Port | Date | Basse mer | Pleine mer | Coefficient |
|----------|---------------|------------------|-------------------|-------------|
| Bordeaux | 22 Octobre 23 | 8 h 00 7 h 35 | 0 h 36 13 h 10 | 44 – 40 |
| Libourne | | 20 H 45 | 13 H 58 | |

Pour les visiteurs le passage de la porte du pont LGV est obligatoire
(tirant d'air en fonction des marées)

13 SYSTEME DE PENALITE :

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

CLASSEMENT : Le système de classement est le suivant :

- 14.1 Une course validée est nécessaire pour valider la compétition
- 14.2 Le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
- 14.5 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon *le système* temps sur temps avec CVL suivant la découpe du Championnat de l'Estuaire.

15 **BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**

[DP] Le bateau accompagnateur sera le bateau du Comité de Course.

17 **EMPLACEMENTS**

Les bateaux doivent rester si possible à la place qui leur a été attribuée au Port

18 **LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU**

[DP] [NP] Le bateau ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

20 **ETABLISSEMENT DES RISQUES**

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21 **PRIX**

Résultats et Prix au club house du CNL en fin de course.

22 **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES** : Vous pouvez contacter

Pour le club nautique loubésien : Jean ROUXEL – Tel : 06 08 54 06 65 – jeanrouxel@hotmail.fr
Pour les inscriptions et les licences journées au plus tard le samedi 21 Octobre 18 H
avec les données habituelles et son règlement (16 €):
andree.buchmann.cnl8@orange .fr – tel 06 73 46 40 44

ANNEXE ZONE DE COURSE

